

La Défense, le 13 mars 2020

NOTE D'INFORMATION N° 9/2020

Objet : Dispositions coronavirus

Notre pays traverse actuellement une période de pandémie du covid 19. Sa contagion et les risques sanitaires engendrent une grande vigilance.

Suite à cette évolution et l'annonce du gouvernement hier, la direction du GSA+ a décidé la mise en place de différentes mesures :

Déplacements professionnels dans les zones à risques sont interdit y compris en France dans les clusters.

Si vous prévoyez des vacances ou un séjour personnel dans les régions répertoriées à risques, nous vous serions reconnaissants d'en informer le service RH avant ou après votre retour.

Participations à des réunions

Il est demandé de limiter autant que possible la participation et l'organisation à des réunions / conférences.

Il est demandé de privilégier les outils de travail collaboratifs (organisation d'audioconférences ou visioconférences).

La participation des collaborateurs aux formations programmées sera évoquée avec les managers.

Renforcement du télétravail occasionnel :

Les managers vont recevoir individuellement tous les collaborateurs d'ici lundi 16 mars pour déterminer le plan de continuité d'activité et l'organisation à mettre en place.

Le comité de pilotage étudie le dispositif « d'activité partielle » proposée par le gouvernement.

Dans tous les cas, la direction s'engage à ce que les collaborateurs n'aient pas d'incidence financière de ce dispositif.

Ce dossier sera étudié avec la collaboration des membres du CSE.

Il est rappelé que les collaborateurs qui seront en télétravail de manière « occasionnel » ne doivent pas badger dans Kelio, le service des ressources humaines intégrera **les journées télétravail chaque semaine**.

Toutes personnes présentant un contexte de santé fragilisé, risquent plus d'être gravement malade face au coronavirus en particulier si elles souffrent d'une maladie cardiovasculaire, maladie chronique (diabète), maladies respiratoires, immunodéprimées ou fragiles.

Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à en parler avec vos managers pour adapter au mieux votre organisation.

Déplacements en voiture pour venir au travail :

Pour les collaborateurs souhaitant ne pas venir en transport en commun et venir au travail en voiture, le ticket de parking sera pris en charge par le GSA+.

Les personnes intéressées devront faire la demande auprès de leur manager.

Les remboursements seront réalisés à la fin de chaque mois sur justificatifs des tickets.

Les notes de frais devront être validées au préalable par les directeurs et communiquées à Philippe GUIGGIA qui effectuera les virements.

Horaires élargis pour les collaborateurs venant au bureau :

Afin de permettre aux personnes venant en transport en commun d'éviter les horaires de pointe, une amplitude horaire plus grande est proposée aux collaborateurs qui viendront au bureau.

Ces horaires seront élargis de 7h00 à 20h00 pendant toute la durée de la pandémie.

Durant cette période de pandémie, Il est rappelé le rôle essentiel des gestes barrières dans la propagation du virus. Nous vous demandons la plus grande vigilance.

Les informations de prévention communiquées dans la note d'information n°7/2020 du 4 mars 2020 restent d'actualité.

Ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonctions des recommandations et dispositions officielles et seront callées sur le calendrier du gouvernement.

Ces mesures sont faites dans un cadre exceptionnel, nous faisons appel à la responsabilité de chaque personne.



Gaëlle BONTET
Directeur

Diffusion générale